

Règlement du Trail Hivernal du Haut Cantal

Organisation :

Le Trail hivernal du Haut Cantal et la Rhuée Blanche sont organisés par le Condat Athlétisme Club, association affiliée à la FFA.

Parcours :

Deux distances en boucle : 25 km pour 930 m de dénivelé positif et 13 km pour 410 m de dénivelé positif.

Participation :

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie junior pour le 13 km. L'allure est libre, les temps limites sont fixés à 2h30 pour le 13 km et 4h30 pour le 25 km. Inscription à la salle polyvalente de Condat à partir de 8h, inscription possible sur place sauf pour le repas où la réservation est obligatoire.

Départ :

Un départ fictif sera pris à 09h20 à la salle polyvalente puis le départ officiel sera donné à 09h30 dans la Grande Rue.

Arrivée :

Salle polyvalente de Condat. En cas d'abandon, le concurrent retire son dossard et le remet au point de ravitaillement le plus proche ou aux membres de l'organisation ou aux fermiers de course.

Ravitaillements :

Boucle de 13 km : km 8 (eau, fruit sec, sucre)

Boucle de 25 km : km 8 (eau, fruit sec, sucre) ; km 16(eau, boisson chaude, fruit sec, sucre, jus de fruit, gâteaux salés).

Accompagnateurs :

Pour des raisons de sécurité, les suiveurs en vélo et les chiens sont interdits.

Sécurité et contrôle :

La sécurité est assurée par des signaleurs, un médecin de course et des secouristes. Des pointages seront effectués sur le parcours. Tout athlète classé à l'arrivée, qui ne sera pas passé par un ou plusieurs contrôles, sera disqualifié.

Assurance, licence et certificat médical :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

Classement et récompenses :

Un classement masculin et un classement féminin par course. Les résultats seront consultables sur internet dans les 48 heures.

Les récompenses seront remises à la salle polyvalente après l'arrivée du dernier concurrent.

Doit à l'image :

Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées par celles-ci.

Divers :

L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires. Dans ce cas, elles seront portées à la connaissance de chaque participant avant le départ. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.